

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle, tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le lundi 4 juillet Deux Mille Onze (2011) à vingt heures (20h00), et à laquelle sont présents les conseillères : Marie-Ève Michaud, et Jeannine Bastille ainsi que le conseiller : Louis-Georges Simard, sous la présidence de la mairesse Élisabeth Hudon, formant quorum.

1. Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Élisabeth Hudon, ouvre la séance à vingt heures (20h00) par les salutations d'usage. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

11-07-01

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit accepté.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011

ATTENDU QUE tous les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011 quarante-huit heures avant la tenue de la présente, et qu'il a été expédié conformément au Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, la mairesse, Mme Élisabeth Hudon est dispensée d'en faire la lecture.

Elle demande s'il y a des correctifs à apporter à ces procès-verbaux.

Aucune modification n'est signalée par les membres du Conseil; alors

11-07-02

IL EST PROPOSÉ par M. Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011 soit accepté.

ADOPTÉ

4. Suivis au procès-verbal du 6 juin 2011

- La mairesse mentionne que l'agent de développement et le directeur général ont participé au souper bénéfique de la Société de gestion de la Rivière-Ouelle qui s'est tenu le 18 juin dernier.
- La mairesse annonce qu'une subvention salariale sera accordée par Emploi-Québec pour l'embauche d'un commis de bureau à la réception.
- La mairesse mentionne que le conseil a donné le feu vert à l'inspecteur municipal pour régler quelques dossiers de nuisances sur le territoire de la municipalité.

5. Période de questions

Aucune question concernant les items à l'ordre du jour de la présente séance.

6. Démission d'un conseiller

La mairesse fait la lecture de la lettre de démission de Madame Maryse Lizotte en tant que conseillère de la municipalité. Elle remercie Madame Lizotte pour ses services rendus à la municipalité et lui souhaite bon succès.

11-07-03

IL EST PROPOSÉ par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la démission de Madame Maryse Lizotte soit acceptée.

ADOPTÉ

7. Date du prochain scrutin et période de mise en candidature

Le directeur général annonce la date du prochain scrutin au 2 octobre 2011. La période pour la mise en candidature est fixée entre le 19 août et le 2 septembre 2011.

8. Projet de prolongement du réseau d'aqueduc

ATTENDU QUE la municipalité désire accéder à la demande expresse de certains citoyens pour prolonger le réseau d'aqueduc sur le chemin de la Pointe

ATTENDU QUE la moitié des résidents à partir du # civique 131 jusqu'au # civique 142 du chemin de la Pointe ne désirent pas bénéficier du réseau d'aqueduc municipal incluant les propriétaires des deux résidences situées immédiatement au-delà du 130 chemin de la Pointe ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre de service de BPR-Infrastructure inc. pour la production des plans et devis concernant le projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin de la Pointe. Le coût total estimé s'élève à 17 500\$ (taxes en sus). L'offre de service comprend la demande du certificat d'autorisation, les relevés d'arpentage, le suivi pour étude géotechnique, les plans et devis et le soutien à la Municipalité pour autres démarches.

11-07-04

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le réseau d'aqueduc sur le chemin de la Pointe soit prolongé jusqu'au 130 chemin de la Pointe inclusivement ;

QUE le mandat soit donné à BPR-Infrastructure inc. pour la production des plans et devis incluant la demande du certificat d'autorisation, les relevés d'arpentage, le suivi pour étude géotechnique et le soutien à la Municipalité pour autres démarches pour un montant maximum de 20 000\$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

9. Demande à la CPTAQ (Boisé de l'Anse)

M. Ghyslain Lévesque (Boisé de l'Anse) demande à la CPTAQ de morceler et aliéner le lot 4 319 298 (24 195 mètres carrés) afin de pouvoir le céder aux propriétaires contigus dans le futur, mais en le laissant en zone agricole. Le comité consultatif en urbanisme recommande à la municipalité d'appuyer la demande de M. Ghyslain Lévesque.

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Rivière-Ouelle doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par BOISÉ DE L'ANSE visant à morceler et aliéner le lot 4 319 298 d'une superficie de 24 195 mètres carrés;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Kamouraska # 134 et ne prévoit pas de résidences sur le terrain visé par cette demande;

ATTENDU QUE l'absence d'impact de l'autorisation recherchée sur les activités agricoles pratiquées dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants, car demeurant toujours la zone tampon de la zone de villégiature adjacente;

ATTENDU QUE le projet respecte le règlement de zonage de la municipalité;

11-07-05

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle appuie le Boisé de l'Anse dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation de morceler et aliéner le lot 4 319 298 situé en zone agricole;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle indique à la Commission que le projet du requérant est conforme à la réglementation municipale;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉ

10. Orientation préliminaire de la CPTAQ (M. Normand Dumais)

M. Normand Dumais a demandé une autorisation à la CPTAQ pour utiliser une partie du lot 28 à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'un chemin d'accès d'une superficie approximative de 7 920 mètres carrés. La municipalité de Rivière-Ouelle a appuyé la demande par sa résolution 11-02-05, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2011.

L'orientation préliminaire de la CPTAQ est d'autoriser le chemin d'accès pour une période de 5 ans maximum

11. Dérogation mineure # 2011-035 pour Madame Raymonde Blanchet Legros

Madame Raymonde Blanchet Legros veut obtenir un permis de construction afin de construire une galerie de 4 mètres en cour avant au 228, chemin de la 5^{ème} Grève Ouest. L'article 4.2.2.1 du règlement de zonage stipule que la marge avant dans ce cas devra être respectée. Cette marge est de 8 mètres dans cette zone et le projet de Mme Legros la laisserait à 6.5 mètres.

Considérant que la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol ;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

Considérant que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété ;

Considérant que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure ;

Considérant que le projet ne nuit pas à la vue des voisins vers le Fleuve.

11-07-06

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité accepte la recommandation du Comité consultatif en urbanisme (CCU) d'appuyer Mme Raymonde Legros Blanchet dans sa demande et lui permettre de construire une galerie de 4 mètres en cour avant en laissant une marge avant de 6,5 mètres au lieu de 8 mètres comme l'exige l'article 4.2.2.1 du règlement de zonage.

ADOPTÉ

12. Paiement à Pavage Réparations Francoeur Inc.

Le projet d'asphaltage sur la route de la Plaine est terminé. Une petite dénivellation a été remarquée au niveau de la courbe. À notre demande, Pavage Réparations Francoeur Inc. a signé une lettre dans laquelle il est mentionné que si la route se détériore d'ici l'an prochain (15 juin 2012), la réparation devra être effectuée au frais de l'entrepreneur.

CONSIDÉRANT QUE la lettre a été signée ;

11-07-07

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le paiement final au montant de 100 535.85\$ (taxes incluses) soit remis à Pavage Réparations Francoeur Inc. pour l'exécution des travaux d'asphaltage sur la route de la Plaine.

ADOPTÉ

13. Paiement à Construction B.M.L., Division Sintra Inc.

Le projet d'asphaltage sur le chemin de la Pointe est terminé. Une correction doit être apportée dans une courbe.

11-07-08

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité retienne un montant de 10 000\$ sur la facture totale de 101 461.50\$ (taxes incluses). La balance sera remis à Construction B.M.L., Division Sintra Inc lorsque la municipalité sera satisfaite et que les correctifs auront été apportés.

ADOPTÉ

14. Suivi des activités de la municipalité

La mairesse donne un suivi sur les différentes activités de la municipalité :

- 1) Plan de développement :
 - a) Mise en commun des discussions
 - b) Version préliminaire prévue bientôt
 - c) Diffusion pour consultation publique

- 2) Image de la municipalité
 - a) 7 ébauches reçues
 - b) 3 logos identifiés
 - c) Groupes de discussion publique prévus
- 3) Camp de jour
 - a) Les inscriptions sont complétées (maximum atteint)
 - b) Quelques inscriptions ont dû être refusées
 - c) Sortie prévue à l'Aquarium de Québec
- 4) Soccer : 15 inscriptions
- 5) Réparation des berges : en attente d'une réponse du MSP (Ministère de la sécurité publique)
- 6) Plage des Jésuites : en attente d'une réponse pour la subvention au comité ZIP (Zone d'intervention prioritaire)
- 7) Programmation des loisirs pour l'automne 2011 : en préparation
- 8) Table d'harmonisation : reprise des activités cet automne
- 9) Heidi Levasseur : la corporation touristique de Rivière-Ouelle prépare son arrivée

15. Avis de motion pour une modification du règlement de signalisation

Marie-Ève Michaud donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil ultérieure, d'un projet de règlement décrétant certaines modifications au niveau de la signalisation routière sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Notamment les modifications suivantes :

- Chemin de la Pointe : limite de vitesse à 50 km/h entre le # civique 145 et le camping
- Chemin de la Petite-Anse : limite de vitesse à 50 km/h entre le # civique 132 et 141 ;
- Route du Quai : limite de vitesse à 50 km/h à partir du # civique 100 jusqu'en bas.

16. Location des salles municipales

11-07-09

IL EST PROPOSÉ par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE les tarifs suivants soient fixés pour la location des salles municipales et que, dorénavant, un contrat de location soit utilisé pour la réservation :

- Salle du conseil : 40\$ + taxes (résident) 80\$ + taxes (non-résident)
- Salle Tricentenaire : 50\$ + taxes (résident) 100\$ + taxes (non-résident)
- Les frais de location sont payables à l'avance, par chèque ou en argent comptant.
- La salle doit être remise à son état initial à la fin de la location à défaut de quoi des frais de service de 15\$ + taxes seront chargés.
- Si un bris est constaté, la facture pour la réparation sera expédiée au responsable de la location.
- Advenant l'annulation de ce contrat, les frais de location seront remboursés avec un minimum de 24 heures d'avis. À moins de 24 heures, des frais de service de 25\$ + taxes seront chargés.

ADOPTÉ

17. Service de photocopies

11-07-10

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE les tarifs suivants + taxes soient fixés pour les photocopies :

- Format lettre (8.5x11) et légal (8.5x14) noir et blanc : 0.35\$ chaque
- Format 11x17 noir et blanc : 0.50\$ chaque
- Format lettre (8.5x11) et légal (8.5x14) couleur : 0.50\$ chaque
- Format 11x17 couleur : 0.50\$ chaque

Les photocopies sont gratuites pour les comités locaux accrédités jusqu'à un maximum de 380 copies au format lettre ou légal en noir et blanc seulement. Les frais de poste doivent être assumés par les comités.

ADOPTÉ

18. Création d'une régie pour la collecte des matières résiduelles

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Onésime, Saint-Gabriel, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle se sont rencontrées à plusieurs reprises afin d'étudier la faisabilité de la création d'une régie inter-municipale pour la cueillette des matières résiduelles;

ATTENDU QU'elles se sont montrées intéressées par la création d'une régie afin de maximiser le transport des matières résiduelles sur leurs territoires;

ATTENDU QU'il y a lieu de croire que des économies monétaires sont possibles pour l'ensemble des contribuables des cinq municipalités participantes;

ATTENDU QUE les coûts de projet projetés sont établis en fonction d'une participation totale des cinq municipalités impliquées;

ATTENDU QUE les municipalités sont en accord pour obtenir une réglementation unique pour l'ensemble des municipalités participantes;

11-07-11

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle accepte la création d'une régie inter-municipale pour la cueillette des matières résiduelles et est en accord avec les orientations et conditions suivantes :

Le nom de la Régie est : « **Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska Ouest** »;

Le nombre de délégués et la tenue d'un vote : le nombre de voix, au nombre de 5, est réparti comme suit :

- Délégué de la municipalité de Saint-Pacôme : 1
- Délégué de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant : 1
- Délégué de la municipalité de Rivière-Ouelle : 1
- Délégué de la municipalité de Saint-Onésime : 1
- Délégué de la paroisse Ste-Anne-de-la-Pocatière : 1

L'objet de la régie est l'organisation, l'achat des immobilisations, l'opération et l'administration du service de gestion des matières résiduelles qui desservira le territoire des municipalités participantes et, à l'occasion, celui de municipalités avoisinantes s'il y a lieu.

Les revenus et dépenses de la Régie ainsi que le partage de son actif et de son passif découlant de l'application de l'entente ou lorsque celle-ci prend fin sont répartis entre les municipalités participantes de la façon suivante : 33 et 1/3 % suivant la richesse foncière uniformisée respective (telle que reconnue annuellement par la MRC de Kamouraska), 33 et 1/3 % suivant la population respective (telle qu'elle apparaît au décret publié annuellement en vertu de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*) et 33 et 1/3 % du tonnage annuel de toutes les matières résiduelles (ordures, récupération, matières putrescibles) respectif des municipalités parties à l'entente.

Dès lors que la Régie sera légalement constituée, chaque municipalité participante devra avoir une réglementation uniforme en vigueur sur son territoire. Chaque municipalité sera responsable de la surveillance de l'application de cette réglementation. Elle pourra, si elle le juge à propos, à des fins d'harmonisation ou de clarification, proposer à la Régie de demander à une autre municipalité de modifier la réglementation applicable sur son territoire.

L'entente aura une durée de quatre ans à compter de la date de la publication dans la Gazette officielle du Québec d'un avis du décret par lequel le ministre des Affaires municipales et des Régions a approuvé la constitution de la Régie. Par la suite elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de quatre ans, à moins que l'une des municipalités participantes n'informe les autres municipalités participantes, par courrier recommandé ou certifié, de son intention d'y mettre fin. Cet avis devra être donné au moins six mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

QUE l'entente soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la mairesse, madame Élisabeth Hudon et le directeur général secrétaire-trésorier, monsieur Adam Ménard, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité cette résolution et l'entente de la régie.

ADOPTÉ

19. Intérêts sur un compte de taxes (faillite de la COOP La Riveraine)

La conseillère, Madame Jeannine Bastille, désire se retirer de la décision sur ce point à l'ordre du jour à cause d'un conflit d'intérêt.

CONSIDÉRANT QUE la faillite de la COOP La Riveraine de Rivière-Ouelle a occasionné des délais exceptionnels dans l'envoi du compte de taxes 2010 à son nouveau propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau propriétaire a payé son compte de taxes aussitôt qu'il l'a reçu en décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau propriétaire a demandé à la municipalité d'effacer les intérêts résultant du délai de paiement des taxes pour 2010 qui s'élèvent à 476.14\$ à ce jour;

CONSIDÉRANT la situation unique et exceptionnelle résultant des délais occasionnés par la faillite de la COOP La Riveraine de Rivière-Ouelle ;

11-07-12

IL EST PROPOSÉ par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité efface les intérêts encourus jusqu'à ce jour au montant de 476.14\$ pour le nouveau propriétaire du magasin.

ADOPTÉ

20. Versement annuel à Denis Ouellet pour le déneigement du chemin Ouellet

11-07-13

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité verse la somme de 750.00\$ (non-taxable) à Ferme Hoelet Inc. pour l'entretien du chemin Ouellet durant l'hiver 2010-2011.

ADOPTÉ

21. Don au comité des loisirs et accréditation

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs a fourni à la municipalité les documents demandés pour l'accréditation ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs a besoin d'une aide financière de 3500\$ principalement pour payer le salaire d'une animatrice au camp de jour ;

11-07-14

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le comité des loisirs soit accrédité pour l'année 2011 et que la municipalité verse un don de 3500\$.

ADOPTÉ

22. Approbation des comptes

<i>FOURNISSEURS</i>	<i>SOLDE</i>
AGRO-ENVIROLAB	172,03 \$
BAUVAL -TECH-MIX	1 373,73 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	144,80 \$
CAMÉLIA DÉSIGN	102,53 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	46,40 \$
CENTRE DU PARE-BRISE	31,24 \$
DENEIGEMENT JACQUES MICHAUD	5 618,39 \$
ECO-L'EAU	5 852,71 \$
FOND INFORMATION FINANCIÈRE	18,00 \$
GROUPE DYNACO	841,54 \$
INFORMATIQUE IDC INC.	267,73 \$
JEAN MORNEAU INC.	29,69 \$
LES EMBALLAGES L. BOUCHER	203,79 \$
LOCATION D'OUTILLAGE	501,27 \$
L.P. TANGUAY LTÉE	(44,78) \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	41 866,36 \$
PAVAGE RÉPARATION FRANCOEUR	100 860,54 \$
PERMA LIGNE	1 872,08 \$
PG GOVERN QC INC.	683,55 \$
PUBLICITÉ P.A. MICHAUD	113,93 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KID	79,74 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	318,99 \$
RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON	16 063,43 \$
RAY RÉFRIGÉRATION	3 759,52 \$
RESTAURANT MOTEL L'ESCALE	1 252,14 \$
MEDIAS TRANSCONTINENTAL	(56,44) \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	5,13 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	581,47 \$
TECH MINI-MECANIQUE ENR.	828,36 \$
THIBAUT GM	93,47 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	9 526,69 \$
UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIRS	227,85 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	4 417,81 \$
TOTAL:	197 653,69 \$

11-07-15

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des fournisseurs ci-haut soit ratifiée et approuvée.

ADOPTÉ

23. Correspondance

- Invitation pour l'inauguration du centre d'accueil au Camping
- Arrivé du nageur M. Pierre Létourneau au quai de Rivière-Ouelle le 17 juillet
- Don de 400\$ de la Caisse Populaire de Rivière-Ouelle pour le camp de jour
- Plainte sur la circulation autour de l'église

24. Période de questions

- M. Léo Proulx demande une lettre concernant les taxes d'aqueduc à payer
- On demande s'il y a possibilité d'un salon funéraire à l'Église de Rivière-Ouelle. La mairesse invite les gens à communiquer avec la Fabrique à ce sujet.
- On mentionne qu'il y a eu plusieurs démissions au niveau des conseillers. La mairesse invite les gens à poser leur candidature lors du prochain scrutin.
- On demande si la nouvelle régie pour la collecte des matières résiduelles prévoit des collectes d'encombrants durant l'année. M. Simard mentionne que la régie propose deux collectes par année.
- On demande des détails sur l'aide financière du MSP pour les bandes riveraines. Le MSP rembourse approximativement 80% des coûts pour la protection des routes menacées qui mènent à des résidences permanentes.
- Une résidente se propose d'organiser une corvée de bénévoles pour le nettoyage des plages.
- Une plainte à l'effet que certains coupent des arbres et laissent le bois sur la plage. On demande à la municipalité de faire un suivi plus rigoureux au niveau des nuisances sur le territoire.

25. Prochaine réunion de travail

La date de la prochaine réunion de travail est fixée au **mardi 26 juillet 2011 à dix-neuf heures (19h00)**

26. Prochaine séance publique

La prochaine séance publique est fixée au **lundi 1 août 2011 à vingt heures (20h00)**

27. Levée de l'assemblée

11-07-16

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h19.

ADOPTÉE

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Élisabeth Hudon, mairesse

Adam Ménard, directeur-général, secrétaire-trésorier